

CONVOCATION

Date : 9 décembre 2025
Affichée le : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice :	39
Présents :	28
Votants :	33
Pouvoirs :	5
Absent :	6

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - Mme Loubina FAZAL - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Marilene DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

17 DEC. 2025

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

19 DEC. 2025

Absents représentés

M. BROCHOT	Pouvoir à Mme ELONGUERT
Mme PEREZ	Pouvoir à Mme LAMBRE
Mme JACQUEMART	Pouvoir à M. BOULHAMANE
Mme MEHADJI	Pouvoir à M. NACHITE
M. FACCHINI	Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents excusés**Absents non représentés**

M. BOUKHACHBA, Mme HAMADOUCH, M. ZAHRAOUI, Mme SENET, Mme M'BAYE, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

29 Révision du règlement des médiathèques municipales

■ Rapport de présentation :

Bérénice TALL, Conseillère Municipale

Un règlement intérieur des médiathèques municipales est en place depuis 2011, pour formaliser les conditions d'accueil et les services proposés au public.

Au vu des nouveaux usages et missions des bibliothèques, il convient d'apporter des modifications au règlement intérieur, ci-annexé. Dans le cadre du passage à la gratuité universelle et de la volonté de rendre la culture accessible à tous, il est important de supprimer les barrières financières et répressives qui contribuent à éloigner certains publics des médiathèques.

Il vous est proposé d'accepter les modifications du présent règlement intérieur des médiathèques municipales de Creil.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le règlement intérieur des médiathèques municipales, ci-annexé,

Vu l'avis de la commission « Culture et patrimoine historique » en date du 19 novembre 2025,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 33	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 060-216001743-20251219-29DEL_CM151225-DE

S2LO

Ne prend pas part au vote : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'adopter les modifications apportées au règlement intérieur des médiathèques municipales, telles que présentées dans l'exposé.

Article 2 : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer ledit règlement, ainsi que tout avenant et document y afférent.

CREIL, le **19 DEC. 2025**

Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire



Madame Sophie DHOURY-LEHNER

La secrétaire de séance



Jessica ELONGUERT

2/2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemercier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr